

La Seyne, le 6 Septembre 2011

Marc VUILLEMOT

*Maire de La Seyne-sur-Mer
Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée
Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Monsieur Xavier BERTRAND
Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé
&
Madame Nora BERRA
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du
Travail, de l'Emploi et de la Santé, chargée de
la Santé
**MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET
DE LA SANTE**
127 Rue de Grenelle
75007 PARIS 07 SP

*Nos Ref. : 100/09/11/MV/GTS/AAP
Objet : Maternité de La Seyne-sur-Mer - Var*

Monsieur le Ministre,
Madame la Secrétaire d'Etat,

Je tiens à vous remercier pour l'audience qui m'a été accordée le 17 août dernier par Madame la Directrice Adjointe du Cabinet de Madame la Secrétaire d'Etat au sujet de la maternité de l'hôpital George-Sand de La Seyne-sur-Mer (Var).

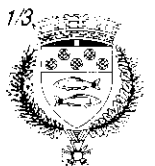
Avec Messieurs Philippe Mignoni et Arthur Paecht, respectivement responsables des groupes Communiste et UMP de mon conseil municipal, ainsi que M. Boissonnade, représentant le Collectif Varois de Défense de l'Accès aux Soins, nous avons pu, plus d'une heure et demie durant, exposer les motifs qui justifient, selon nous, que soit revue la position initialement arrêtée de fermer la maternité de l'hôpital de l'Ouest toulonnais.

Je ne reviendrai pas dans ce courrier sur ces motifs qui dépassent la stricte lecture habituelle au prisme de laquelle sont arrêtées les orientations de l'Agence Régionale de la Santé de notre Région. Madame la Directrice Adjointe de Cabinet aura pu largement vous en faire part.

Nous avons apprécié que la porte ne soit pas complètement fermée et que le principe d'une table ronde, proposée par Monsieur le Ministre, soit retenu.

Je tiens toutefois à évoquer plusieurs points qui nous tiennent à cœur quant à l'organisation de cette démarche de travail, qu'il me semble important de vous rappeler.

Page 1/3



En premier lieu, il est bien entendu pour nous que cette table ronde ne peut être une simple explication de texte où les raisons qui ont mené à décider de la suppression de la maternité nous seraient à nouveau exposées. Il doit s'agir, à notre sens, d'une réouverture du dossier, dans l'analyse duquel devront être intégrées les approches qui sont celles des élus locaux.

Notre approche de maires, en effet - car je porte ici également la parole de mes collègues maires d'autres communes du bassin concerné par l'hôpital George-Sand : Évenos, Ollioules, Saint-Mandrier-sur-Mer, Sanary-sur-Mer - me conduit à demander que le problème soit abordé au-delà des questions strictement liées à la dimension technique médicale et/ou aux équilibres budgétaires, qui ne doivent certes pas être minorées.

Il est en effet primordial d'intégrer dans cette réflexion d'autres éléments liés à l'aménagement du territoire d'une partie d'agglomération et de communes où vivent 200.000 habitants, à la rénovation urbaine de quartiers d'habitat social dégradé, aux logiques de transports individuels et collectifs de l'aire toulonnaise, aux réalités sociales et culturelles des populations, etc.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé que cette table ronde soit placée sous l'égide du plus haut représentant de l'État dans le département du Var, à savoir Monsieur le Préfet, sans, naturellement que Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé de Provence Alpes Côte d'Azur n'en soit écarté, et que, symboliquement, elle se tienne à l'Hôtel de la Préfecture de Toulon.

Je tiens également à ce que les maires des communes concernées (celles sus-citées ainsi que Le Beausset, La Cadière-d'Azur, Le Castellet, Signes et Six-Fours-les-Plages), s'ils le souhaitent, puissent y prendre part, de même que le Président de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, par ailleurs sénateur-maire de Toulon.

En second lieu, je n'envisage pas non plus que la dimension médicale ne soit abordée qu'à travers la vision de la Commission Médicale d'Établissement du Centre Hospitalier Intercommunal de Toulon-La Seyne (C.H.I.T.S.). La présence de représentants des gynécologues-obstétriciens, sages-femmes, pédiatres et médecins généralistes libéraux utilisateurs des équipements de ce qui est, encore à ce jour, le « pôle mère-enfant » de notre agglomération, ainsi que de médecins urgentistes et des sapeurs-pompiers, est indispensable.

Troisièmement, la réalité des déplacements entre les lieux de vie des parturientes et de leurs proches et le futur hôpital de Toulon – Sainte-Musse doit également être abordée au travers des éclairages que Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer me semble en mesure d'apporter.

De même, les syndicats des personnels du C.H.I.T.S. et le Collectif Varois de Défense de l'Accès aux Soins me paraissent également devoir être entendus.

Il est enfin naturellement indispensable que, dans l'attente de la mise en œuvre et de la conclusion d'un tel processus, toutes garanties soient apportées aux maires et à leurs populations sur une absolue nécessité de suspension de la décision de fermeture de la maternité de l'hôpital George-Sand.

La sécurité, liée aux difficultés de déplacements dans l'aire toulonnaise, insolubles pendant plusieurs années encore, exige de toute façon à elle seule que cette suspension soit prolongée bien au-delà de l'ouverture du futur hôpital de Toulon, quelles que soient les conclusions des travaux de la table ronde.

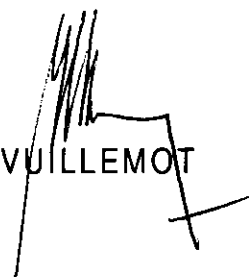
Sur ces bases-là, la table ronde pourra être, non un temps formel et ponctuel sans perspective d'évolution, mais l'ouverture d'une démarche, pouvant être déclinée en plusieurs temps avant d'arrêter un avis, visant à estimer et évaluer la complexité d'un territoire et d'un enjeu à l'aune de l'ensemble des paramètres.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part pour la mise en œuvre d'une telle démarche qui honorerait les décideurs publics républicains que vous êtes, dont je vous sais gré par avance,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, Madame la Secrétaire d'État, l'expression de ma très haute considération.

Respectueusement.

Marc VUILLEMOT

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes followed by a horizontal line and a diagonal stroke extending downwards to the right.